

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 février 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 10 février 2014**

**2014 DAC 43** Apposition d'une stèle à la mémoire de Maurice Kriegel-Valrimont, square Maurice Kriegel (18e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une stèle à la mémoire de Maurice Kriegel-Valrimont square Maurice Kriegel à Paris 18e;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 3 février 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une stèle à la mémoire de Maurice Kriegel-Valrimont square Maurice Kriegel à Paris 18e.

Article 2 : Le texte de la plaque est :

« A LA MEMOIRE DE MAURICE KRIEGEL-VALRIMONT (1914-2006)  
ETUDIANT ANTIFASCISTE DES 1933, JURISTE, SYNDICALISTE, ENTRE EN 1942  
A LIBERATION-SUD, IL DEVIENT EN 1944 LE DIRIGEANT MILITAIRE DES  
MOUVEMENTS UNIS DE LA RESISTANCE.  
MEMBRE DU COMAC (COMITE D'ACTION MILITAIRE DU CONSEIL NATIONAL DE LA RESISTANCE)

IL EST UN DES ORGANISATEURS MAJEURS DE L'INSURRECTION PARISIENNE ET DE LA REDDITION  
DU GENERAL VON CHOLTITZ LE 25 AOUT 1944.

A LA LIBERATION, VICE-PRESIDENT DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE, DEPUTE DE MEURTHE-ET-MOSELLE,  
IL FONDE ET DIRIGE L'HEBDOMADAIRE « ACTION ».

EN 1947, IL DEVIENT MEMBRE DU COMITE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS AVEC LEQUEL  
IL ROMPT EN 1960 APRES AVOIR COMBATTU LE STALINISME. ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 7.500 euros sera imputée sur le budget d'investissement  
de la Ville de Paris, exercice 2014, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation  
14V00149 DAC.